

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2024

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS
SECOURS - (N° 2549)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS29

présenté par
Mme Bonnet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« ministère de la santé »

les mots :

« programme national nutrition santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les recommandations enseignées seront celles préconisées par le Programme National Nutrition Santé (PNNS).